

Le 10/06/2026 - Communiqué de presse - Auteur : Conseil départemental du Tarn | Temps de lecture : +/- 1 minute et 15 secondes

La

culture n'appartient pas aux élus _ Réaction de Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

" La culture n'appartient pas aux élus.

La déprogrammation de Passeport d'Alexis Michalik par la nouvelle municipalité RN de Castres n'est pas un simple choix de programmation. C'est un acte politique assumé qui révèle une vision inquiétante de la culture et de la démocratie.

Car de quoi parle-t-on ? D'une œuvre de théâtre reconnue, saluée par le public, qui raconte un parcours humain et interroge notre société.

Oui, on peut être d'accord ou non avec son propos. Mais dans une démocratie, on répond à une œuvre par le débat, jamais par l'effacement.

Le maire de Castres revendique le droit de revenir sur cette programmation au nom du changement de majorité municipale. C'est précisément ce qui est préoccupant. La culture n'appartient pas aux élus. Elle n'est pas un outil de propagande au service du pouvoir du moment. Elle doit rester un espace de liberté, d'émancipation et de pluralisme.

Depuis toujours, les régimes et les mouvements qui craignent le débat commencent par vouloir contrôler les artistes, les auteurs, les intellectuels et les créateurs. Aujourd'hui on ne censure plus officiellement, on déprogramme. La méthode change, le réflexe demeure.

Je refuse cette conception de la culture sous surveillance idéologique.

Ma vision est celle d'une culture libre, indépendante du pouvoir politique, ouverte à toutes les sensibilités et à tous les regards. Une culture qui dérange parfois, qui questionne souvent, mais qui ne demande jamais l'autorisation d'exister.

Ce qui se joue aujourd'hui à Castres dépasse largement le sort d'une pièce de théâtre. C'est une certaine idée de la République qui est en cause. Une République qui fait confiance à l'intelligence de ses citoyens plutôt qu'à la censure de ses élus.

Dans le Tarn, je continuerai à défendre une politique culturelle qui ne trie pas les œuvres selon leur conformité à une idéologie. Parce qu'une collectivité n'est pas là pour dire aux citoyens ce qu'ils doivent penser. Elle est là pour leur permettre de voir, d'entendre, de comprendre et de choisir librement.

Protéger la liberté de création aujourd'hui, c'est préserver la liberté de tous demain ! "

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

VOS CONTACTS

Conseil départemental du Tarn

Anna Beauchamp

Service communication

0563456482

0787591824

anna.beauchamp@tarn.fr